

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 19 heures.

Etaient présents :

Mmes CARTIER – FRAISSE SIBILLE – GAY VIDAL – MARECHAL – LASSALLE – LARME-CATHERINEAU - MARTINAUD – PAILLASSEUR – PONE VANHAUWAERT – TEDESCHI – TURPIN

Mrs BESSON – DUMONT BURDIN – GAUMOND – GERGAUD - LECAMUS – MEUNIER – PROST - RIGNANESE – SAYLLAC – TOURNIER

Etaient Excusés :

Mr BAUDUIN a donné procuration à Mr GERGAUD – Mr FOUILLAND a donnée procuration à Mr BESSON

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Après lecture des délibérations 29 ; 30 et 31 proposées, du fait de leur non appartenance à l'exercice 2013, les élus de l'opposition s'abstiennent.

Délibération 2014-029 compte administratif exercice 2013 : Monsieur le Maire se retire du vote : adoptée à la majorité absolue par 4 abstentions et 18 voix pour.

Délibération 2014-030 compte de gestion du Trésorier Principal exercice 2013 : adoptée à la majorité absolue par 4 abstentions et 19 voix pour.

Délibération 2014-031 affectation du résultat de fonctionnement exercice 2013 : adoptée à la majorité absolue par 4 abstentions et 19 voix pour.

Délibération 2014-032 charges résiduelles du SYDER. : l'opposition demande la différence entre budgétisation et fiscalisation : adoptée à la majorité absolue par 4 voix contre et 19 voix pour.

Délibération 2014-033 vote des taux d'imposition des taxes directes locales exercice 2014 : adoptée à la majorité absolue par 4 voix contre et 19 voix pour.

Délibération 2014-034 budget primitif exercice 2014 :

l'opposition pose un certain nombre de questions pour son information et celle du public :

- en section de fonctionnement : à quoi correspondent les dépenses d'alimentation ? Réponse : il s'agit essentiellement des frais de cantines pour les écoles et la crèche ;
- à quoi correspond la somme mise dans les honoraires ? Réponse : cette somme devrait servir à payer des avocats au cas où nous ayons des recours et autres ;

- à quoi correspond la somme dans fêtes et cérémonies ? Réponse : cette somme sert à financer les inaugurations, les illuminations, le feu d'artifice. L'opposition demande de bien vouloir faire travailler équitablement les commerces locaux. Réponse : c'est ce que nous faisons déjà.

- à quoi correspond la somme divers services extérieurs ? Réponse : essentiellement pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

- fournitures scolaires : 50 € par enfant ; cela semble peu pour l'opposition.

- à quoi sert la somme frais de mission ? Réponse : cette somme sert à payer les déplacements au Congrès des Maires, au Sénat, à l'Assemblée Nationale et autres déplacements de ce genre.

- à quoi correspond la somme subventions ? Réponse : cette somme sert à distribuer des subventions aux associations locales.

- à quoi correspond la somme de 180 000 € emprunt ? Réponse : il s'agit d'une partie de remboursement de l'emprunt contracté avant 2008.

- à quoi correspondent les dépenses imprévues ? Réponse : à permettre de combler le déficit d'un chapitre budgétaire en cours d'année, selon les besoins.

Monsieur le Maire fait observer que c'est le budget de sa majorité.

Après cet échange de questions et réponses : délibération adoptée à la majorité absolue par 4 voix contre et 19 voix pour.

Délibération 2014-035 compte de gestion de clôture du service public de l'assainissement exercice 2013 : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-036 achat de terrain France Terre Deviq : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-037 achat de terrain Chapeau-Botton : adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-038 constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs – désignation des commissaires titulaires et suppléants : il y a lieu de rajouter dans le 7^o paragraphe « et par ordre de proposition » à la suite de « dressée par délibération du Conseil Municipal ». D'autre part, dans les commissaires titulaires l'opposition demande d'ajouter Mr Fuentes Roger demeurant 704 Allée des Genets à Montagny, né le 27-01-1935, et est imposable à la TH et à la TF, et dans les commissaires suppléants, d'ajouter Mr Dufour Daniel demeurant 56 Chemin des Landes à Montagny, né le 15-06-1946 et est imposable à la TH et à la TF.

Après ces rajouts, la délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'opposition demande que, dans le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal, les fonctions des différents adjoints et délégués soient mentionnées ainsi que les horaires de leurs permanences.

Monsieur le Maire répond que ce sera indiqué dans la prochaine gazette.

Concernant la remarque faite au précédent conseil au sujet de l'entreprise Carle qui remblaie une ancienne carrière, Monsieur le Maire indique qu'il a convoqué ce dernier.

Plus de questions diverses, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD